



## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 07

REUNION DU 14/12/2021

*(Par voie téléphonique et électronique)*

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### DOSSIER N° 15

**Match n° 23451711, Val As Portugaise 1 / Montélimar Us 2, Seniors D2, poule B du 04/12/2021**

Match arrêté

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de Val As Portugaise 1 a débuté le match avec 11 joueurs. Quatre joueurs de l'équipe de Val As Portugaise 1 sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 68<sup>ème</sup> mn. Le score à ce moment là était de 0 à 5 .

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Val As Portugaise 1 pour en reporter le gain à l'équipe de Montélimar Us 2

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

**Val As Portugaise 1 : 0 point ; 0 but**

**Montélimar Us 2 : 3 points ; 5 buts**

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation

### DOSSIER N° 16

**Match n° 23366068, Val As Portugaise 2 / Js Livron 1, Seniors D4, poule D du 05/12/2021**

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de Val As Portugaise 2 a débuté le match avec 11 joueurs. Quatre joueurs de l'équipe de Val As Portugaise 2 sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 28<sup>ème</sup> mn. Le score à ce moment là était de 0 à 2 .

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Val As Portugaise 2 pour en reporter le gain à l'équipe de Livron Js 1

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

**Val As Portugaise 2 : 0 point ; 0 but**

**Js Livron 1: 3 points ; 2 buts**

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation

## DOSSIER N° 17

**Match n° 23366073, Chateauneuf sur Isère 2/ Val As Portugaise 2, Seniors D4, poule D du 12/12/2021**

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de Val As Portugaise 2 a débuté le match avec 11 joueurs. Quatre joueurs de l'équipe de Val As Portugaise 2 sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 46<sup>ème</sup> mn. Le score à ce moment là était de 5 à 0 .

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Val As Portugaise 2 pour en reporter le gain à l'équipe de Chateauneuf sur Isère 2

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

**Chateauneuf sur Isère 2: 3 point1 ; 5 buts**

**Val As Portugaise 2: 0 points ; 0 but**

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION